



Direction départementale des territoires  
Bureau de la communication interministérielle

Bourg-en-Bresse, le 8 juin 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le département de l'Ain est placé en vigilance sécheresse

L'hiver et le début du printemps ont été particulièrement secs dans le département de l'Ain. Le déficit pluviométrique cumulé depuis septembre 2016 est globalement de l'ordre de 40 % sur l'ensemble du département.

Les débits des cours d'eau sont en dessous des moyennes saisonnières et la faible pluviométrie hivernale n'a pas permis de réalimenter les sources. À ce jour, les débits des cours d'eau se rapprochent des seuils de vigilance.

Concernant les eaux souterraines, les aquifères ne se sont pas rechargés comme attendu au cours de l'automne et de l'hiver. La tendance depuis plusieurs mois est à la baisse. Aussi, les nappes de l'ensemble des masses d'eau du département sont à un niveau inférieur au seuil de vigilance.

Pour l'ensemble de ces raisons, un arrêté préfectoral place le département de l'Ain en situation de vigilance sécheresse, comme dans plusieurs départements limitrophes. Cette situation ne se traduit pas, à ce stade, par des restrictions particulières sur les usages de l'eau mais doit inciter chacun à une gestion la plus économe possible de la ressource.

Eu égard à l'évolution de la situation pour les semaines à venir, le comité de vigilance sécheresse sera réuni pour prendre éventuellement des mesures de restriction en matière de consommation d'eau.

Aussi, il est demandé à chacun (particulier, collectivité, acteur économique) d'économiser sa consommation d'eau (remplissage des piscines, arrosage, bains, lavages divers...), que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, dans les nappes ou à partir des réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. Chaque citoyen se doit d'être vigilant et de faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieux pour tous les usagers.



**[pref-communication@ain.gouv.fr](mailto:pref-communication@ain.gouv.fr)**

Annie CAMPAN .....04 74 32 78 33  
Claire DECRAUX .....04 74 32 78 66  
Rosalie FEURTET .....04 74 32 59 44

